



## Partenariat Pearle Vision – DKV Belgium S.A.

Cher client,

Suite à un partenariat avec Pearle Opticiens Belgique, à partir du 1 avril chaque client DKV pourra bénéficier d'une ristourne<sup>(\*)</sup> de :

- 20% sur des lunettes complètes (monture optique ou lunettes de soleil + 2 verres optiques)
- 15% sur des lentilles de contact
- 15% sur des lunettes de soleil sans dioptrie

pour chaque achat dans un magasin Pearle en Belgique. Ces ristournes sont valables tant pour les produits Pearle que pour les autres marques que les magasins Pearle offrent.

### Comment pouvez-vous obtenir cette ristourne ?

Il vous suffit de présenter votre Medi-Card<sup>®</sup> valable pour pouvoir bénéficier de la ristourne prévue.

Les clients n'ayant pas la Medi-Card<sup>®</sup>, peuvent présenter la preuve de leur dernier paiement de prime ou une attestation d'assurance.

La ristourne octroyée par Pearle, n'est pas liée à la couverture d'assurance dont vous bénéficiez chez DKV. Les frais relatifs à vos lunettes ou verres de contact ne seront remboursés par DKV que lorsqu'ils sont couverts par la couverture d'assurance.

Où trouver un magasin Pearle? [www.pearle.be](http://www.pearle.be)



Les meilleurs soins. Pour toute la vie.

<sup>(\*)</sup> Ces ristournes ne sont pas cumulables à d'autres éventuelles ristournes ou avantages offerts par Pearle même, ni au programme 'épargnez et cueillez' de Visa.